



Porsche Club
A l s a c e



Hôtel les Jardins d'Aldaric
19, rue du Maréchal Koenig
67210 OBERNAI
Tél : 03 88 47 64 47
Fax : 03 88 49 91 80
E-mail : jardins.adalric@wanadoo.fr

CHARTRE

Vous êtes membre du Porsche Club Région Alsace et nous nous félicitons de vous accueillir au sein d'une association de gentlemen drivers, Club officiel représentant la marque Porsche.

L'image de notre Club nous importe au plus haut point, c'est pourquoi nous avons voulu inscrire noir sur blanc les principes essentiels de fonctionnement qui doivent régir la vie au sein de notre Club.

L'appartenance à notre Club demande de la bonne humeur, de la bonne volonté, du respect, de l'équité et une attitude responsable en toutes circonstances.

La présente charte a pour objet de définir et de préciser les règles de fonctionnement et les obligations des membres adhérents du Club en conformité avec ses statuts et en complément des dispositions qui y figurent.

La présente charte définit la vie du Club afin de préserver sa convivialité et sa pérennité.

En apposant votre signature sur ce document, vous acceptez les termes exposés ci-dessous.

ARTICLE 1 : ORGANISATION DES SORTIES

Pour le bon déroulement des sorties et/ou de nos réunions, il est nécessaire de connaître avec précision le nombre des participants bien avant le jour « J », l'organisateur ayant l'obligation de s'engager auprès des restaurateurs et/ou hôteliers et/ou circuits.

Le Club fixe la date limite incompressible d'inscription, que chaque membre s'engage à respecter rigoureusement, et définit les modalités de paiement.

Par défaut, le Club ne souscrit pas d'assurance annulation.

Dans le cas d'une annulation, le Club négociera de son mieux l'annulation de la réservation avec les structures d'accueils. Il fera son possible pour rembourser les sommes versées ou trouver un suppléant, étant entendu qu'il n'en a pas l'obligation. Selon les cas, des frais pourront être retenus.

Afin de permettre le bon déroulement des sorties, les horaires indiqués dans le programme devront être rigoureusement respectés, notamment l'heure de rendez-vous au point de ralliement pour le départ.

Chaque membre s'engage à suivre les directives d'organisation et de préparation des sorties.

ARTICLE 2 : CONFORMITE ASSURANCE

Chaque membre devra utiliser un véhicule conforme à la réglementation en vigueur. Il est assuré par ses soins et sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 3 : COMPORTEMENT

Lors des sorties touristiques et autres manifestations, l'adhérent, ainsi que ses accompagnateurs éventuels, s'engagent à observer une attitude et un comportement exemplaires, tant à l'intérieur du Club qu'à l'extérieur.

Chaque membre devra être le porte-parole de l'état d'esprit du Club vis-à-vis de la marque Porsche, des autres Clubs et du grand public.

Une décharge sera exigée avant le pilotage.

Tout pilotage jugé dangereux pour autrui entraînera une suspension du droit de rouler pendant la sortie. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Le constat de danger pourra être fait par un membre du Conseil d'Administration ou, à défaut, par un membre du Club.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE

La participation aux activités du Club se fait sous la totale responsabilité de l'adhérent tant sur le plan responsabilité civile que validité de permis de conduire et respect du code de la route, lors des sorties touristiques ou sur circuit.

En aucun cas le Club ne sera tenu responsable d'accident lors des manifestations y compris sur circuits.

La participation à une sortie circuit nécessite de venir avec une Porsche dûment homologuée et adaptée aux contraintes spécifiques de circuit (pneus, freins, circuits...).

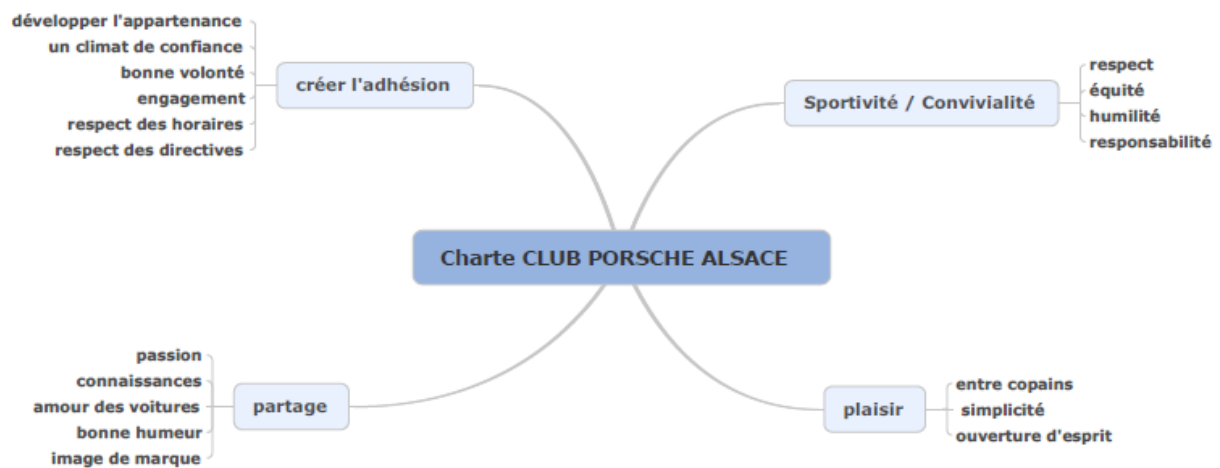
ARTICLE 5 : RESPECT DE LA CHARTE

Les membres du Conseil d'Administration seront les garants du respect de la présente charte.

Toute attitude ou manquement par rapport aux statuts et/ou la présente charte pourra être sanctionné par le Conseil d'Administration qui devra être composé au moins de trois membres.

La sanction sera prononcée après entretien avec le membre concerné assisté s'il le souhaite de la personne de son choix et su délibération du Conseil d'Administration.

En bref, tout membre doit se comporte en toute occasion, sur la route, sur la piste et en dehors, comme un gentleman driver, fier de porter les couleurs du Porsche Club Région Alsace et de Porsche, en adoptant un comportement représentatif du prestige de la marque.





Porsche Club
A l s a c e



Hôtel les Jardins d'Aldaric
19, rue du Maréchal Koenig
67210 OBERNAI
Tél : 03 88 47 64 47
Fax : 03 88 49 91 80
E-mail : jardins.adalric@wanadoo.fr

RENONCIATION A RECOURS

Je déclare être titulaire d'un permis de conduite en cours de validité et conforme à la réglementation pour conduire le véhicule Porsche nommé ci-dessous.

Je déclare participer aux sorties organisées par le Porsche Club Région Alsace avec un véhicule Porsche assuré et conforme à la réglementation en vigueur.

Je déclare par la présente, participer aux manifestations organisées par le Porsche Club Région Alsace sous mon entière responsabilité et à mes risques et périls.

Je m'engage ainsi à renoncer irrévocablement à tout recours, à quel que titre que ce soit, contre les dirigeants de l'association « Porsche Club Région Alsace ».

Je suis conscient que la présente renonciation à recours s'imposera de plein droit à mes ayants droits, étant entendu que ma compagnie d'assurance ne pourra pas faire usage de son droit de recours à l'encontre des dirigeants de l'association « Porsche Club Région Alsace », à quel titre que ce soit.

Je reconnais être le seul responsable de ma conduite et de mon véhicule.

Je m'engage à respecter le Code de la Route en vigueur sur le territoire Français et Européen, ainsi que la réglementation intérieure des lieux où nous sommes accueillis.

Les passagers qui prendraient place dans mon véhicule le font à leurs risques et périls et sous ma propre responsabilité.

Je reconnais être le seul responsable des dégâts éventuels que j'occasionnerais avec mon véhicule.